

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Corrèze

à l'attention des brigadiers formation continue

s/c de Madame ou Monsieur l'inspecteur de
l'éducation nationale de la circonscription

Formation continue des enseignants

Année scolaire 2023-2024

Dossier suivi par
Franck VETILLARD
Téléphone : 05 87 01 20 55
Mél : fc.ia19@ac-limoges.fr

<http://pedagogie.dsden19.ac-limoges.fr>
rubrique « Formation continue »

Chapitre/Article : 0140 04
Ens. Sco. 1er deg.
Formation pers. enseignants

Cité Administrative
BP314
19011 Tulle

Objet : BFC, modalités de transmission des consignes de remplacements - mise à jour 2023-2024

Comme tous les enseignants, les brigadiers formation continue, ci-après dénommés BFC, disposent d'une boîte à lettres électronique professionnelle hébergée sur le serveur académique, accessible de n'importe quel ordinateur connecté, via l'adresse internet <https://mcc.ac-limoges.fr/>

La notification des remplacements pour la formation continue se fait au travers de feuilles de route établies généralement pour la semaine, modifiées chaque fois que nécessaire, et adressées sur la boîte professionnelle du BFC.

Il est donc demandé aux BFC de consulter leur boîte quotidiennement.

Les appels téléphoniques concernant les remplacements sont réservés aux changements de dernière minute ou aux remplacements qui ne concernent pas la formation continue. Ces derniers sont gérés par la cellule de remplacements, co-destinataire des feuilles de route ci-dessus évoquées.

Afin d'assurer une continuité pédagogique la plus cohérente possible, le BFC doit contacter les collègues qu'il est amené à remplacer dès réception de sa feuille de route et afin que les stagiaires puisse lui aussi contacter le BFC chargé de le remplacer, l'adresse professionnelle du BFC est indiquée sur leur convocation.

Pour des questions relatives à l'organisation du service, la cellule de remplacement peut-être amenée à modifier les remplacements prévus par le service formation continue. Elle contacte alors le BFC par téléphone ou par mail. **Les journées sans remplacement prévu** par la formation continue **sont** au service de la cellule de remplacement et à défaut **à effectuer dans l'école de rattachement.**

Pour information : afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'organisation du service des enseignants, chaque action de formation nécessitant la mise en place d'un remplacement fait l'objet d'un tableau adressé aux directeurs des enseignants concernés, sur les boîtes mail académiques des écoles. Ce tableau dresse la liste des enseignants de l'école concernés par l'action de formation, les modalités de leur remplacement ainsi que le nom et l'adresse des BFC prévus pour les remplacer.

Pour le directeur académique
et par délégation
Le Secrétaire général



Christophe JASSON